

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LÔT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Avant les Elections

IV L'ŒUVRE DE LA RÉPUBLIQUE DEPUIS TRENTE ANS

« Ah ! si au lieu de la République nous avions la monarchie, s'écrient royalistes et impérialistes ; si, tout au moins, disent de leur côté les plébiscitaires et les autoritaires de la Patrie Française le président de la République était élu directement par le peuple, nous ne pâtirions pas sur place, la France serait plus prospère et plus heureuse ! »

On dirait vraiment, à entendre ces messieurs, que la République n'a rien fait pour le pays depuis trente ans : on n'est pas plus téméraire et il est facile de répondre à des affirmations sans preuves par l'exposé sincère des faits. La monarchie, nous ne cessons de le redire, a moins fait pour le peuple en treize siècles que la République en quelques années. A un autre point de vue, disons-le en passant, au point de vue de la moralité, ne trouvez-vous pas que la République lui est infiniment supérieure. C'est tout au plus si on a pu reprocher à nos présidents de la République quelques travers bien humains, tandis que la conduite de la plupart des rois a été scandaleuse. Mais voilà ! le droit divin faisait tout pardonner et l'Église ne se refusait pas à glorifier les monarches adultères ou débâchés.

Quant aux plébiscitaires, on sait les conséquences logiques de l'élection directe du chef de l'Etat par le peuple. Le chef de l'Etat plébiscite c'est le César du lendemain, au-dessus du Parlement et du pays.

Je reviens à l'œuvre admirable poursuivie sans relâche par la République depuis sa naissance jusqu'à ce jour, et je la résume en me servant de l'impartial travail déjà cité, de MM. Delpèch et Lamy, et l'agriculture exceptée, par catégories distinctes, pour plus de clarté.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'enseignement primaire est rendu gratuit, laïque et obligatoire (1881). La population des écoles primaires s'est accrue de ce fait de 850.000 enfants. En 1870, la proportion des illettrés était de 25 % pour les hommes et de 37 % pour les femmes : elle tombe en 1898 à 4 % pour les hommes et à 7 % pour les femmes. En vingt ans les instituteurs ont augmenté dans la proportion de 30 % et les institutrices de 44 % ; 5.638.400 élèves fréquentent les écoles primaires en 1900.

Création de l'enseignement secondaire des jeunes filles (1880). Liberté de l'enseignement supérieur (1880). Les étudiants étaient 6.000 en 1876 ; on en compte 29.377 en 1900.

Les crédits de l'enseignement primaire représentent 61 % du budget de l'Instruction publique, et 4 % du budget total de l'Etat.

LA JUSTICE. — LOIS OUVRIÈRES ET SOCIALES. — La loi du 25 mars 1896 confère aux enfants naturels reconnus le titre d'héritiers. La loi du 20 juin 1896 modifie plusieurs dispositions relatives au mariage de manière à le faciliter ; celle du 27 décembre 1897 accorde aux femmes le droit d'être témoins. La loi du 10 décembre 1897 prescrit l'interrogatoire des inculpés détenus dans les vingt-quatre heures et les autorise à se faire assister d'un avocat. Suppression de la mise au secret dans les prisons cellulaires.

Réhabilitation judiciaire acquise, au bout de quinze ans, au condamné quand il n'a pas subi de nouvelle condamnation. La loi Bérenger. Loi Nacquet sur le divorce. Loi limitant la durée du travail dans l'industrie à 11 heures, puis à dix heures et demie en 1902 et à 10 heures en 1904. La loi sur les accidents du travail ; loi sur les syndicats professionnels ; sur les sociétés coopératives ; sur les sociétés de secours mutuels ; loi sur l'hygiène du travail ; conseils du travail ; assistance mutuelle dans les campagnes ; habitations à bon marché ; réorgani-

sation des caisses d'épargne ; majoration des pensions de retraites pour la vieillesse ; loi sur la protection des enfants du premier âge, sur l'inspection du travail, le contrôle des établissements insalubres, la suppression des livrets ouvriers, l'office du travail, l'arbitrage, la protection des salaires contre la saisie.

En ce qui concerne la mutualité, voici des chiffres éloquentes. Il y avait 3.793 sociétés de secours mutuels en 1872 ; il y en a aujourd'hui plus de 15.000 : en 1872, elles comptaient 800.000 membres ; le nombre de ces derniers est aujourd'hui de plus de deux millions ; enfin, retenir ceci, la dotation des sociétés de secours mutuels était sous l'Empire, de 10.000 fr. ; celle de la République, en 1901, est de trois millions deux cent mille francs.

TRANSPORTS ET TRAVAUX PUBLICS. — Le transport des voyageurs qui, en 1872, était de 114 millions, s'est élevé à 385 millions en 1898. Le réseau des canaux est passé de 3.000 kilomètres en 1874, à 4.851 kilomètres en 1899. Les péages et droits de navigation ont été supprimés (1880).

En 1872, les chemins de fer d'intérêt général exploitaient 17.785 kilomètres ; ce chiffre est de 37.332 en 1901 ; les chemins de fer d'intérêt local 173 kilomètres en 1870 et 5.842 en 1901.

Le plan des grands travaux proposés par M. de Freycinet et impliquant une dépense de 765 millions, a été dépassé de 200. Un nouveau plan vient d'être voté par la Chambre, impliquant une dépense de 663 millions pour l'exécution de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports.

COMMERCE. — La valeur de nos échanges extérieurs s'est accrue de 1869 à 1899 de plus de 3 milliards.

L'ŒUVRE COLONIALE. — La troisième République a reconstruit l'empire colonial que la monarchie avait perdu. Le tableau ci-dessous est suggestif à cet égard :

	Superficie	Commerce
En 1870	804.101 kil. car.	362 mil.
En 1900	10.699.613	946 —

Cet exposé concis montre que la République a donné à la France la paix sociale, la force militaire, l'émancipation intellectuelle, la richesse industrielle et la grandeur coloniale.

L'ŒUVRE AGRICOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Les adversaires du Gouvernement tiennent aux agriculteurs le même langage que les éternels adversaires de la République.

A les entendre, les maux dont la culture souffre sont dus aux ministres d'aujourd'hui. Nous nous expliquons sur ce point ; mais voyons déjà quels avantages le monde des champs a retirés de ses relations avec la République.

Sans remonter à la première République, qui a donné aux paysans la possession du sol qu'ils cultivaient pour le seigneur, et la libre disposition de leurs produits, nous rappellerons que c'est par un décret du 14 novembre 1881 que le Ministère de l'Agriculture fut institué. Sous la monarchie de 1830, la dotation de l'Agriculture et de l'enseignement agricole était exactement de 100.000 francs.

En 1847, à la veille de la chute de Louis-Philippe, elle était de 1.000.000. C'est la deuxième République qui augmente immédiatement la dotation de l'Agriculture, chiffre auquel la maintint l'Empire, sans aucune variation pendant toute sa durée. La troisième République s'occupa de l'Agriculture sous toutes les formes, et l'ensemble des services agricoles s'élevait à 12 millions en 1885, puis passait à 45 millions en 1901.

C'est donc l'Agriculture qui paraît avoir hérité de la suppression des dotations royales, impériales et princières qui, sous les précédents régimes, dépassaient de beaucoup les sacrifices consentis en faveur des intérêts agricoles.

C'est la République de 1848 qui a fondé l'Institut national agronomique que l'Empire a supprimé et que la

troisième République a rétabli en le dotant largement, de manière à en faire non seulement un établissement d'enseignement supérieur, mais encore un office de travaux scientifiques, comme une usine à découvertes qui groupe les savants les plus renommés.

La loi sur l'enseignement professionnel de l'agriculture, primaire et secondaire, est l'œuvre de la République actuelle et cette œuvre a reçu toutes ses applications. On enseigne les premières notions des connaissances agricoles à l'école primaire et dans les écoles normales. Chaque département dispose d'un professeur départemental d'agriculture, souvent de professeurs spéciaux ou d'arrondissements ; des stations agronomiques agricoles, des écoles pratiques, sont réparties dans toutes les régions et rendent aux cultivateurs des services directs et indirects.

Sous le rapport de l'enseignement agricole à ses divers degrés, la République a fait une véritable Révolution pacifique. Jacques RURAL.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le général Kouropatkin télégraphie le 20 :

« Sur le Yalou tout est tranquille. En face de Golutsy, et plus au Nord, les Japonais construisent des retranchements. Le nombre des troupes japonaises augmente ; ils se concentrent vers Jojou et se répandent en même temps au Nord le long du Yalou. Des sentinelles cosaques ont aperçu les lumières de navires militaires japonais près du golfe de Tchintaisa, en face du village de Potinsa, à 25 verstes à l'Ouest de Tatoungou. Les navires sont mouillés à une distance de 50 verstes de la côte. D'après les communications du général Mitchenko, des navires japonais ont aussi été aperçus près de Senchen ».

Le Clergé et les Elections

A la veille de partir pour Rome, M. Lacroix, évêque de Tarentaise, adresse à son clergé une lettre au sujet des élections prochaines. Comme cette lettre est confidentielle, elle s'étale, naturellement, dans tous les journaux bien pensants qui la commentent de façon aigre-douce. Voici, en effet, ce que M. Lacroix conseille à ses curés :

« Dans quelques semaines, écrit l'évêque, les élections municipales vont avoir lieu sur tout le territoire de la République. Vous ne devez ni assister aux réunions publiques, ni écrire dans les journaux, ni collaborer à la confection des listes électorales, ni faire de la propagande pour ou contre qui que ce soit. Le jour du scrutin, votez comme vous le suggérera votre conscience ; mais ne vous faites l'agent électoral d'aucun candidat ! Il faut que le lendemain du vote, vous puissiez être classés ni parmi les vainqueurs ni parmi les vaincus... »

Vous êtes prêtres et curés ; dites-moi en conscience : est-ce qu'après les batailles électorales auxquelles vous serez mêlés publiquement, vous pourrez exiger que les vainqueurs et les vaincus viennent encore à l'église pour assister à votre messe et entendre docilement votre prône et l'explication de la doctrine chrétienne ? pouvez-vous penser qu'ils viendront à vos pieds pour confesser leurs fautes, qu'ils demanderont vos conseils, qu'ils recevront vos avis, que, malades, ils vous accueilleront à leur lit de mort, etc. ? »

Et M. Lacroix de conclure :

« Puissent ces conseil vous faire comprendre les graves dangers qu'entraîneraient pour vous toute participation à la prochaine campagne électorale et vous inspirer la sagesse de borner votre rôle à ce qui est strictement

voire droit et votre devoir : voter selon votre conscience. »

Ces conseils sont excellents, mais l'évêque est un naïf. Ses curés se moqueront de lui et continueront à se mêler aux batailles politiques, entraînés par la passion et aussi, les sots, par ce qu'ils croient être leur intérêt.

INFORMATIONS

Etudiants français à Turin

La réception des étudiants français par la municipalité a été des plus brillantes. Le maire a rappelé les liens unissant les deux pays.

M. de Monzie, représentant M. Chaumié ministre de l'Instruction publique, a répondu au milieu des applaudissements.

Au lunch servi ensuite, des toasts très cordiaux ont été portés à la prospérité de la France et de l'Italie.

Un Comité d'Action latine

Il vient de se former à Paris un Comité d'action latine, qui se propose de resserrer et de multiplier les liens de pensée et d'intérêts qui existent entre les latins des deux mondes, et de coordonner les efforts des Associations latines déjà constituées.

Le Comité dont le siège est 24, rue Boissy-d'Anglas, comprend notamment : MM. Paul Doumer, le prince Constantin de Brancovan, Clémentel, G. d'Escragnolle, Fernand Faure, Jean Izoulet, etc.

Le colonel Marchand aux arrêts

Le colonel Marchand vient d'être frappé par le ministre de la guerre d'une peine de trente jours d'arrêts de rigueur. Cette punition a été communiée hier par la voie hiérarchique au colonel qui, étant en résidence à Paris, accomplit sa punition chez son ami M. Rouillier, rue du Commandant-Marchand, où il descend d'habitude. Un officier, mis aux arrêts de rigueur, ne peut recevoir aucune personne étrangère même de sa famille, ne résidant pas habituellement avec lui, et le major de la place est chargé de veiller à ce que cette prescription soit minutieusement observée.

Au sujet de sa demande de démission, il ne sera statué qu'à l'expiration de sa peine disciplinaire.

La révolte des cardinaux

C'est aujourd'hui que le conseil d'Etat sera appelé à délibérer, en réunion plénière, sur le pourvoi introduit par le Gouvernement contre les cardinaux qui ont écrit, il y a quelques semaines, au président de la République, pour lui dénoncer le gouvernement et la majorité républicaine. Le rapport conclut qu'il y a eu abus dans les lettres cardinales par suite de la publicité donnée à ces lettres, publicité qui était de nature à jeter le trouble dans l'esprit des fidèles.

Conseil supérieur de l'Instruction publique

Dans sa séance de mercredi, le Conseil a adopté les conclusions du rapport de M. Glinfuet, inspecteur d'Académie, délégué du ministre, sur l'enquête relative à la fixation des vacances. Ces conclusions tendent au maintien du statu quo.

Rappelons que les familles, consultées sur l'opportunité du maintien de l'état de choses actuel, s'étaient prononcées par 36.044 non contre 26.591 oui. A la même question, le corps enseignant avait répondu, au contraire, par 2.526 non contre 5.379 oui.

Tirages Financiers

Ville de Paris 1871
Le numéro 1.143.182 gagne 100.000 francs.
Les numéros 1.194.978 et 532.826 gagnent chacun 50.000 fr.
Dix numéros gagnent chacun 10.000 francs.
Soixante-quinze numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Petites Nouvelles

Les marins de la *Frasquita*, vaisseau impérial de Jacques Lebaudy, viennent d'obtenir de l'empereur du Sahara une indemnité de 50.000 francs.

— Don Carlos, dans une lettre qu'il adresse au comte de Maillé, proteste contre l'enlèvement du Christ dans les prisons.

— M. Francis de Pressensé, député du Rhône, a été à l'unanimité, réélu président de la Ligne des Droits de l'Homme et du Citoyen. Les autres membres du bureau ont été également réélus.

— On a arrêté près d'Avignon, un chemineau qui a été trouvé porteur d'un long couteau et d'un papier où étaient inscrites des indications qui ont laissé supposer que cet individu voulait attenter à la vie du président de la République.

— Le conseil de guerre de Constantine a condamné à mort, un soldat nommé Bessai, accusé d'assassinat sur une femme.

— Le ministre des affaires étrangères a échangé, avec l'ambassadeur d'Espagne, les ratifications de la convention d'arbitrage entre la France et l'Espagne, et avec sir Edmund Monson l'acte additionnel à la convention franco-anglaise, pour l'échange des mandats-poste.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Action :

Que les nationalistes le veuillent ou non, dans l'intérêt des enfants du Peuple, pour leur avenir, pour leur santé, pour leur honneur, pour le bon renom même de Paris, des écoles nouvelles seront construites, les anciennes seront agrandies et transformées, le nombre des institutrices et instituteurs augmenté.

Ce qu'en haine de l'Instruction laïque les élus des nationalistes n'ont pas voulu faire, les élus républicains et socialistes le feront demain.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois :

Quand la rivalité des partis s'infiltré ou se manifeste brutalement, c'en est fait d'une administration sincère ; tout est politique de quartiers et de nuances.

Du Réveil :

C'est avec raison que le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste — dans le manifeste qu'il vient d'adresser aux électeurs municipaux — leur rappelle que la très prochaine consultation du suffrage universel aura cette année « une signification politique qui ne peut échapper à personne ».

CHRONIQUE LOCALE

NOS GRAVURES EN TAILLE DOUCE

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous allons très prochainement réunir en un fascicule nos « gravures en taille douce » et nos « pointes sèches » que nos lecteurs apprécient avec une si grande bienveillance.

Beaucoup de nos amis essaient de percer le masque de « Rémo » et se livrent à des... conjectures sur la personnalité de ce chroniqueur hebdomadaire.

Nous devons à la vérité de reconnaître que « Rémo » est le pseudonyme donné par le journal à plusieurs de nos collaborateurs et amis qui ont bien voulu se charger d'alimenter cette intéressante colonne. Il suffit de lire la série de nos « gravures » pour se convaincre de leur diversité d'origine ; tous nos « Rémo » sont gens modestes et spirituels ; ils ne cherchent point l'éloge et ils méprisent collectivement l'injure.

M. Emile Roques

La mort foudroyait dimanche matin à Laburgade une personnalité dont je voudrais fixer le souvenir pour les lecteurs de ce journal.

M. Emile Roques était le fils aîné d'un homme qui occupa dans notre département une haute situation politique. M. Roques père inaugura, en effet, avec M. Delord, la série des sénateurs républicains du Lot ; ami personnel et intime de M. Calmon-Maison, il fut l'incarnation de la République de M. Thiers, République timide, à tendances bourgeoises et orléanistes. On connaît l'effondrement rapide de cette politique dans le Lot, les défaites de M. Calmon, sa disparition de la scène politique et l'arrivée de M. de Verninac.

J'évoque le souvenir de M. Roques père pour rattacher à sa mémoire celle de son fils qui vient de disparaître. Emile Roques garda en effet, toute sa vie le culte de l'image paternelle qu'il se plaisait à rappeler et à faire revivre dans un sentiment de reconnaissance respectueuse.

Point n'est besoin de signaler les solides études qu'avait faites le regretté défunt lorsqu'il arrivait à Paris vers 1861, pour y suivre les cours de la Faculté de droit. Sa fortune et les hautes relations de son père permirent au jeune avocat de prolonger son séjour dans la capitale où il eut vite fait de devenir un érudit au vrai sens du mot, de prendre contact avec les personnalités les plus marquantes du parti libéral et d'assister au travail de désagrégement qui minait l'Empire.

Il lui eût été facile d'obtenir à Paris même une situation enviable ; mais, respectueux de l'autorité paternelle devant laquelle il s'inclina toujours, le traitait définitivement au pays en 1873 et remplaça son père comme notaire à Laburgade. A partir de ce moment et durant les trente longues années qui se sont écoulées, Emile Roques fut tel que nous l'avons connu et aimé. Vivant simplement de la vie des champs, sans luxe, sans appareil, il professait l'amour de l'agriculture. « Je ne suis notaire que le dimanche », disait-il ; et, de fait, levé dès l'aurore, on le voyait constamment au milieu de ses domestiques, de ses nombreux ouvriers de Laburgade, les pauvres, pour qui il avait toujours du travail en réserve. Il augmenta sa fortune immobilière par des achats de propriétés importantes, et c'est avec quelque fierté qu'il parlait de ses travaux agricoles, de ses constructions, de ses entreprises successives qui réunissaient chez lui presque quotidiennement une nuée de travailleurs dont il était le conseiller et l'ami.

Notaire de grand savoir et d'expérience consommée, il continua les traditions de profonde honnêteté professionnelle que lui avaient léguées ses aïeux. Il n'était pas seulement le rédacteur des conventions qu'on lui soumettait, il en était surtout l'arbitre écouté, je devrais dire, obéi. Les notaires de l'arrondissement avaient pour lui une amitié dévouée et jalouse ; ses fonctions de président de la Chambre des notaires lui étaient confiées par une acclamation qui ne se démentit jamais. Et lui, à qui toutes les grandeurs apparaissaient décevantes, était, au fond, heureux et fier de ces marques de sympathie confraternelles.

Emile Roques fut-il un homme politique ? Non. Il fut lui-même, pas autre chose et c'est assez. Il fut l'homme indépendant, le moraliste sévère, le philosophe, le sage. Il éprouvait un réel plaisir à se draper dans son intangibilité et à censurer les actes politiques — d'où qu'ils vinssent — qui lui paraissaient contraires à ce qu'il croyait être la Justice. Il ne se mit jamais à la remorque d'un parti, ou d'un personnage ; il n'offrit son influence à personne, et les candidats de toutes nuances recevaient chez lui un accueil toujours amical mais réservé. Au 16 mai il vota pour Béral ; plus tard, il vota pour Relhié et Talou contre Murat, s'abstenait de prendre parti entre Bourdin et Costes, entre

Bourdin et Roy, votait ostensiblement pour Costes et Cocula au Sénat, demeurant toujours l'insaisissable et dogmatique Roques.

Je vois là pour ma part l'explication de l'autorité personnelle énorme qu'il avait dans son canton dont il fut pendant 20 ans le conseiller général sans qu'une candidature ait été soulevée contre lui. Il ne qu'on mandait pas les suffrages, ne fit jamais une profession de foi, ne sollicita rien de l'Administration et voulut, jusqu'à son dernier jour, garder cette auréole d'indomptable indépendance qui était le fond de son caractère.

Le parti réactionnaire et le parti républicain du canton de Lalbenque laissent Emile Roques en dehors de leurs luttes : on n'osait même pas l'en entretenir. Et chez lui défilaient tour à tour toutes les personnalités du canton, toutes également fières de son amitié.

A Laburgade, il était maire, mais une manière de Maire-Providence qui administrait comme un président de Cour : la morale, le bon ordre et l'économie, voilà ce qu'il imposait à ses administrés qui l'adoraient autant qu'ils le respectaient et le redoutaient presque.

En politique, il eut, d'ailleurs, volontairement cultivé le paradoxe et découragé les meilleures volontés. Je suis de ceux qui ont passionnément discuté avec lui sans avoir pu réussir à démêler le fond de sa pensée politique ; j'estime qu'il n'en avait point et je l'aurais dépeint, je crois, en disant qu'il fut un républicain libéral assez tiède, un penseur érudit et sceptique, un esprit voltairien, charmeur, mais aussi déconcertant parfois.

Mais, je suis aussi déçu qu'Emile Roques honora d'une affectueuse amitié. Et lorsque hier, dans l'humble cimetière de Laburgade, je jetais un coup d'œil sur cette foule bigarrée et sincèrement émue ; lorsque je me retrouvais dans cette maison endeuillée et vide, tout le passé revenait, obsédant, à ma mémoire ; je le revoyais, cet excellent et silencieux ami, dans cette petite étude où il est mort, dans cette salle où il aimait nous réunir par groupes amis et sélectionnés. Nous tenions là des assises trimestrielles ou annuelles, et nous étions attachés à cet homme honnête et bon qui nous aimait de sa franche et loyale amitié. Ses obsèques furent la plus belle oraison funèbre ; tout le monde était là ; on ne suivait point le cortège d'un homme politique, on faisait escorte à Emile Roques !

Il nous a été brusquement enlevé ; mais nous saurons nous souvenir...

Un ami.

Les obsèques de M. Roques

Les funérailles de M. Roques ont été célébrées avant-hier mardi, à Laburgade, au milieu d'une foule compacte accourue de tous les points du canton de Lalbenque et des cantons voisins.

Le deuil était conduit par M. Louis Roques, avocat à Cahors, frère du défunt qu'accompagnait M. le Dr Bach de Limogne.

Sans distinction d'opinion ou de parti, on était venu en masse rendre un dernier hommage à l'homme de bien qu'une mort soudaine venait d'arracher à l'affection de ses concitoyens.

Des draps d'amis étaient portés par MM. D. Rey, député, Dr Clary, inspecteur de l'Assistance publique en retraite, Bru, notaire et maire de Vaylats, Cazes, Juge de paix de Lalbenque, Lacaze, notaire et maire de St-Paul, Guilhem, notaire et maire de Lalbenque, Fournié et Agar, notaires à Cahors.

Dans l'assistance très nombreuse nous avons distingué, au hasard, MM. Laburthe, conseiller de Préfecture, représentant M. le Préfet; Costes, sénateur; Munin-Bourdin, ancien député; Relhié, Conseiller général; Salesses, directeur de l'Enregistrement; Parvieux, contrôleur des Contributions directes; Linon, Juge de paix de St-Géry; Lacaze, avocat; Durran, Lescale, Malet, notaires à Cahors; Dr Cazes, maire de Fontanes; Sicard, Maire de Montdourmer; les autres maires du canton de Lalbenque; le capitaine Battistelli du 7^e; Marqués père et Marqués fils, avocats; de Flaujac; de Belmont, etc., etc., etc.

Au cimetière M. Laburthe, au nom de M. le Préfet du Lot, a prononcé un discours que nous reproduisons *in-extenso*.

DISCOURS DE M. LABURTHE

Messieurs, M. le Préfet du Lot, empêché, m'a confié la douloureuse mission de venir en son nom personnel, au nom de l'Administration préfectorale et du Gouvernement, apporter au bord de cette tombe ouverte trop tôt pour tous un souvenir ému et un suprême hommage de sympathie à celui qui va tout à l'heure y dormir l'éternel sommeil.

Je ne crains qu'une chose, en remplissant cette tâche, c'est que ma voix ne trouve pas la juste expression qui convient à l'éloge de l'homme à la fois éminent et modeste que fut M. Emile Roques.

Qu'il me soit permis cependant, en essayant de ne pas me départir à son égard de cette simplicité qui fut la règle de sa vie, de rappeler à vous tous, habitants du canton de Lalbenque qui l'avez connu, et de retracer pour l'éducation de

ses concitoyens moins immédiats sa longue carrière politique toute de dévouement et d'honorabilité.

Emile Roques, fils du regretté sénateur qui fut dans ce département à l'avant-garde des républicains de la première heure, naquit le 21 avril 1841. Fidèle aux convictions paternelles et respectueux des traditions de famille, M. Roques, à la mort de son père, lui succéda à la fois comme conseiller général et comme notaire à Laburgade, dont il est resté maire du 23 janvier 1881, sans interruption, jusqu'à présent. — Elu pour la première fois au Conseil général le 1^{er} août 1880, sans concurrent, par 2.324 suffrages sur 2.421 votants et successivement réélu aux renouvellements de 1886, 1892 et 1898, M. Roques, qui faisait partie de la série sortante de 1904, allait, comme par le passé, reprendre au Conseil général le siège qu'il occupait sans qu'une candidature vint encore s'opposer à la sienne, tant il était populaire dans son canton. La mort hélas ! vient d'en décider autrement.

Des voix plus autorisées que la mienne diront combien sa droiture et la franchise, même un peu rude parfois, de son caractère lui avaient valu de sympathies auprès de tous ses collègues, à quelque nuance politique qu'ils appartenissent.

D'autres voix enfin, celles-là plus humbles mais plus nombreuses rendront à l'homme privé, à l'homme de bien qui disparaît l'hommage discret et moins bruyant que sa belle âme attend. Je veux parler des pauvres qui, bien longtemps après cette cérémonie, évoqueront entre eux son nom et ses bienfaits — qu'ils aient avant tous et n'en soyons pas jaloux — c'est notre ami qui l'a voulu — la garde de son souvenir après son frère désolé à qui j'adresse mes respectueuses condoléances.

Et maintenant qu'est arrivée l'heure cruelle de la grande séparation, laissez-moi vous dire avec les vôtres, avec vos amis et avec vos pauvres :

Cher Monsieur Roques, Adieu !

Après lui, M. Costes, au nom du Conseil général et de la Chambre des Notaires, a adressé un dernier adieu au collègue regretté.

M. le D^r Combarieu, conseiller d'arrondissement a parlé au nom du canton de Lalbenque et exprimé le désir de voir M. Louis Roques accepter de prendre à Laburgade et dans le canton la grande place qu'y occupait son frère. Nous aurons l'occasion de reparler de ce discours.

Enfin, un jeune homme de Laburgade, avec des sanglots dans la voix, s'est fait l'interprète de la population en pleurs.

On allait se retirer après cette cérémonie impressionnante, lorsqu'un prêtre qu'on nous a affirmé être M. Doucet, curé de Castelnaud-Montrâtier, s'est avancé pour entretenir le public des « tristesses de l'heure présente » (sic) et de la solution de la question sociale par les « commandements de Dieu » (resic). Les précédents orateurs avaient observé une telle réserve que l'irruption de M. Doucet dans ce cimetière a péniblement impressionné les assistants ; ce curé que nous n'avons pas l'honneur de connaître peut être mûr pour la réunion publique ; il est loin de l'oraison funèbre !

La "Croix" contre les Instituteurs

A DÉGAGNAC

La campagne contre la laïque. — Un fait particulier. — Un zoulou mal-adepte. — Nationalisme intégral. — Les enseignements de l'histoire. — Les instituteurs et les journaux républicains.

La campagne contre les instituteurs et institutrices laïques de France continue dans toutes les *Croix* assumptionnistes ; elle est âpre, violente et personnelle, tout à fait apte à décourager les meilleurs.

Et de fait rien n'est terrible comme une guerre de coups d'épingle, de mesquineries, répétés quotidiennement ou hebdomadairement ; pour résister il faut du courage et surtout la certitude que l'on n'est pas isolé et que ceux qui doivent savoir, n'ignorent rien en effet.

Dans ce sens, rien de plus intéressant que la lutte entreprise à Dégagnac contre l'instituteur-adjoint, jeune homme de convictions et de probités laïques à toute épreuve. A son adresse, la *Croix-Défense* a publié dans son numéro de dimanche dernier un fillet bien intéressant, nous voulons l'étudier en quelques uns de ses détails, avec l'envie d'en tirer quelques réflexions générales utiles à la conduite à tenir à l'égard de nos adversaires.

Tout d'abord rien de plus naïf comme rédaction ; l'auteur qui tient à se bien cacher, y décèle pourtant sa personnalité avec une inconscience touchante. La dernière fois, il signalait son élucubration du nom de *Zoulou*, or tout le monde sait que les *Zoulous* ne sont autre chose qu'une variété africaine de la grande famille des hommes noirs.

L'indice était précieux, nous le lui avons fait remarquer ; il l'a compris et le pseudonyme a été changé. Mais on ne pense pas à tout et voilà qu'un dernier article, s'occupant d'un autre instituteur que M. Bénéchie, l'ex-zoulou le qualifie de *confrère*. Oh que voilà

bien l'expression technique et... perfide. *Confrère*, mais cela ne se dit qu'entre publicistes ou « hommes noirs » ; entre universitaires le terme employé est beaucoup plus modeste, on se traite de collègues. Assurément un laïque qui n'est pas journaliste de métier n'aurait pas commis cette gaffe ; qui donc à Dégagnac peut donner du *confrère*, nous laissons aux lecteurs le soin de le deviner. Incontestablement il y a là une bonne marque de « fabrique ».

Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que l'auteur, membre éminent de cette confrérie des sots pour lesquels le Christ a dit la parabole de la paille et de la poutre se retourne vers sa victime et écrit :

« A Monsieur Bénéchie, instituteur-adjoint :

Sous le prétexte de répondre à un article paru dans la *Croix du Lot*, vous mettez en cause des personnes qui n'ont rien à voir dans cette affaire ».

Suit l'éloge d'un homme que l'incident met en assez fâcheuse posture et qu'à lire entre les lignes il est facile de surprendre en flagrant délit de flirt avec ses adversaires irréductibles de principes et de métier. Et, sans vouloir insister sur ce qu'il y a de pénible à voir un éducateur laïque, d'habits tout au moins, vanté par la congrégation, nous dirons à « l'illustre jeune homme » que décidément il n'est pas très fort en son métier d'avocat : on ne trahit que des secrets qui existent et on ne se mouche que quand on est morveux.

Et dès lors que signifie cette perspicacité mettant sur le dos de l'instituteur adjoint de Dégagnac des écrits qui n'appartiennent qu'à la rédaction du *Journal du Lot* ?

Pour répondre aux tirades haineuses dirigées contre tout maître d'école, point n'est besoin de consulter les intéressés ; leur cas est sans doute particulier, mais notre tâche n'est-elle pas de généraliser et de tirer de persécutions individuelles, des raisons d'offensive contre l'éternel ennemi ? Donc l'insinuation de « l'illustre jeune homme » n'est qu'une diversion et toute diversion de cette nature sera relevée comme il convient.

Un troisième point est à signaler dans l'article du *Zoulou* de la *Croix* dégnacaise c'est celui qui a trait à « l'étranger » pour lequel tout indigène bien pensant et ses tenants doivent avoir « tant de mépris ». Cela n'a pas de sens ou cela signifie que l'instituteur quercinois est lui-même un étranger dans la commune du Lot où il enseigne. Et cette idée tient tant au cœur du correspondant de la *Croix* qu'il l'a insinuée en son premier fillet et qu'il l'a répétée par deux fois dans sa lettre ouverte de dimanche dernier.

« N'êtes-vous pas du canton de Bretenoux ? Dans ce pays qui est le vôtre on trouve des diffamateurs pour cent sous. »

Nous ne relèverons pas l'opinion aimable et flatteuse, qu'à la *Croix-Défense*, on a sur la probité des gens de Bretenoux : pour le moment nous ne retiendrons de ce passage que la conception nationaliste de « l'homme noir ». Ainsi pour tout habitant du canton de Salviac, un-citoyen du canton de Bretenoux ne peut être qu'un étranger, étranger qu'on a le devoir de bien surveiller, de bien espionner, de bien dénoncer, de bien calomnier et dont la liberté d'allures permise est si large que s'il bouge... gare à lui.

« L'illustre jeune homme aidé de ses amis vous montrera qu'ils ont l'amour de leur pays et le mépris de tout étranger... »

Voilà bien la formule du nationalisme intégral ou je ne m'y connais pas. Pourtant je doute fort que M. Jules Lemaître grand coryphée de lasecte ait prévu une déduction aussi rigoureuse de ses principes quand il faisait sa croisade du nord contre le midi. Pouvait-il croire alors qu'il s'approprierait à lancer les hordes de Caen sur les milices de Cahors, qu'à Dégagnac on en viendrait à penser que le curé pris dans un coin quelconque du diocèse du Lot finirait par être considéré comme un étranger dans sa paroisse. Passe encore pour un gros fonctionnaire du chef-lieu envoyé par un croquant de ministre et dont le plus grand tort est de s'être permis de naître en Bretagne ou en Provence ; mais pour mettre une muraille de Chine à toutes les frontières de la commune et du canton, il fallait la vigueur de pensée de cet excellent *Zoulou*.

Et c'est ce brave homme qui s'étonne d'une constatation comme celle-ci :

« Il y a à Dégagnac des ignorants et des gens mal élevés ».

Mais il ne s'est donc pas rélu ; et trouve-t-il que c'est une marque d'atrocisme que ce choix d'expressions dont son élucubration est semée : « Lâche et traître », « doctrines mensongères », « agitateur et brouillon », etc., etc.

Mais soyons indulgents et ne cherchons à tirer de cette petite histoire

que les enseignements qu'elle comporte à l'usage des républicains et des instituteurs.

Du côté du clergé, une tactique nouvelle a apparue ; elle consiste de la part de gens qui sont internationalistes par excellence, « Romains », comme dit M. Combes, à flatter pour le moment les passions d'un nationalisme de bas étage ; le moyen est d'exciter au village la suspicion contre quiconque n'est pas né au lieu qu'il habite et peu importé à ces gens si la France s'émiette dans le temps et finit par la destruction totale d'une unité si chèrement acquise.

Et d'autre part que les instituteurs prennent garde à ces tendances, qu'ils réagissent vigoureusement contre une pareille propagande en s'imprimant des idées patriotiques de la Révolution.

Et s'il leur arrive d'être menacés en leurs intérêts les plus légitimes, qu'ils n'oublient pas qu'au chef-lieu ou dans la capitale il y a des journaux républicains qui savent leur devoir.

En tout cas nous pouvons leur affirmer que l'appui du *Journal du Lot* ne faillira jamais à la défense des instituteurs et institutrices laïques.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Avertissement d'enquête

Exécution de la loi du 28 Juillet 1885

L'Administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique de Soturac (bureau de poste) à Duravel.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 22 avril 1904 déposé à la mairie de la commune de Soturac, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Cahors, le 20 avril 1904,
Le Directeur des Postes et des Télégraphes,
MOREL.

CAHORS

ELECTIONS MUNICIPALES

Nos critiques relatives à la confection, à la composition de la liste municipale paraissent un peu vives à certains amis de la municipalité.

Mais les républicains estiment que ces critiques sont justes, car ils savent que luttant pour les idées démocratiques, ne considérant que l'intérêt du parti, nous avons cru de notre devoir de montrer à nos amis que l'on se moque d'eux.

Et nous en avons une preuve : la composition de la liste.

Eh bien, soit : dans un but de conciliation, dans l'intérêt de la cause républicaine, nous éviterons de nous faire l'écho de toutes les critiques soulevées par la composition de la liste que le Maire a confectionnée. Nous ne parlerons donc pas des candidats inconnus des électeurs cadurciens, nous ne dirons pas qu'il en est qui profitent de situations exceptionnelles et qui jouissent de l'avantage d'être apparentés ou d'avoir payé de beaux écus une succession envinée.

Nous n'insisterons pas sur les rapides évolutions de certains candidats qui hier encore étaient les adversaires de la municipalité actuelle, — M. Costes devrait s'en souvenir.

Admettons et comprenons ces évolutions.

Mais nous n'admettrons jamais que dans une liste où l'élément radical domine, soient compris des brouillons, des intéressés, des intrigants.

Jamais un républicain sincère, n'ayant pour but que le triomphe des idées démocratiques n'adhèrera aux candidatures tendancieuses et faussesment républicaines des anabaptistes Cagnac, Fournié, Rous, Tardieu.

Jamais ceux qui ont participé à nos luttes, qui ont été mêlés aux incidents quotidiens de la politique de notre cité ne voteront pour ces candidats, unis dans une même idée : faire leurs affaires d'abord.

Il est impossible que l'on puisse prendre au sérieux ces candidats, et que les urnes leur soient favorables.

Cagnac, le socialiste de jadis ! celui qui leurrera les électeurs par des programmes qu'il se promettrait de ne pas suivre, puisqu'il avait pris la précaution de les faire rédiger par des ennemis des républicains ; Fournié, que l'on peut comparer à un arc-en-ciel, tant ses bariolages sont nombreux et bizarres et qui rêve de ficeler ses reins de l'écharpe de maire ; Rous, le camionneur, qui n'a jamais fait de mauvaises affaires avec la ville depuis qu'il est conseiller municipal ; Rous qui était le surveillant intéressé des travaux de construction de l'aqueduc de la rue de la Liberté ; Tardieu, l'ancien loueur de chaises sur les Allées Fénelon, dont les sentiments sympathiques à l'égard de la municipalité sont à démontrer ; tous en un mot, depuis 1896, furent les agents avoués ou inavoués des candidats mé-

linistes, dans tous les cas, les adversaires de la municipalité et des idées même radicales et socialistes.

Quel est donc le parti qui aujourd'hui les accepte et les compte parmi les siens ?

Le parti radical ne les a jamais acceptés : le parti socialiste les a exécutés.

Et quelle est leur œuvre au conseil municipal depuis qu'ils y ont pénétré ? Nous ne les diffamerons pas en disant que cette œuvre est nulle et qu'ils n'ont rien fait, au moins dans l'intérêt des électeurs : — Ils ont fait des affaires.

M. Cagnac a passé des baux en sa faveur avec la ville ; à cette heure, il cherche à tirer force écus des travaux qu'il a fait à l'hospice : Rous a fait de nombreux charrois pour le compte de la ville : Fournié a profité d'une bonne partie de la clientèle des indigents inscrits à l'assistance médicale gratuite. Tardieu, voudrait être encore loueur de chaises, sinécure qu'une adjudication loyale lui a enlevée.

Eh bien, ces titres sont insuffisants pour attirer la reconnaissance et la confiance des électeurs aux anabaptistes sus-désignés.

Les électeurs ne voteront pas pour eux ; ils les effaceront de la liste, et affirmeront ensuite leur volonté de n'avoir pour mandataires que des républicains sincères et des citoyens conscients, en remplaçant ces candidats par ceux de la liste socialiste.

Il y aurait bien d'autres réserves à faire sur certains candidats « radicaux », mais la liste socialiste ne contient parait-il, que 4 noms... et nous ne voulons pas faire le jeu des nationalistes.

Louis BONNET.

On annonce la candidature isolée de M. Teyssonnières, contrôleur des mines. Nous le préférons certes à beaucoup de ceux qui sont sur la liste de M. Costes.

MAUVAISE CONCENTRATION

M. Costes, n'a pas eu le choix heureux. Ayant eu le tort, de se laisser influencer par certaines personnalités, qu'il n'aurait jamais dû avoir sa confiance, et de tenir cachées, contrairement aux règles démocratiques, ses combinaisons de liste municipale, il a éloigné de sa liste les candidats socialistes et ouvriers.

M. Costes n'a pas essayé, ou a essayé trop tard de faire la concentration radicale-socialiste.

Cette concentration était la seule qui eût dû être faite.

ET LA LISTE CLÉRICALE ?

Où est donc la liste cléricale ? Allons, M. Ausset, exhibez-vous donc avec votre confesseur Ségué et les Eliacins de la Patrie Française !

On raconte, d'ailleurs, que si la liste nationaliste n'a pas encore paru, c'est à cause de l'absence de l'évêque qui n'a pu encore donner son approbation et sa bénédiction.

DIGNE ATTITUDE

Dans un de nos derniers numéros j'ai signalé un entrefilet paru dans la *Torche* accusant Cagnac d'être l'auteur ou l'inspirateur de l'article diffamatoire publié contre M. Dauchez, secrétaire général de la Préfecture.

Dans la *Torche* de dimanche, le citoyen Dupas m'adresse, à ce sujet, une lettre ouverte où il confirme son accusation.

Je ne puis pas douter de la véracité de cette accusation : mais j'avoue que jamais je n'aurais cru que Cagnac fût capable de commettre un acte quelconque contre l'honneur d'une famille.

C'est ignoble. Mais il y a mieux, le citoyen Dupas écrit : « Le plus odieux, fut que, lors de la proclamation Guiraudies contre l'« infamie » dont il était le véritable auteur. A mes reproches il répondit qu'il avait dû signer pour en prendre copie et me l'apporter ! »

M. Cagnac avait une étrange façon de détourner les soupçons et de soutenir ses amis, victimes de ses agissements ou de ses inspirations.

L. B.

DOUX COMME DES AGNEAUX

Nous croyons savoir que l'attitude de trois anabaptistes Cagnac, Fournié, Rous, fut parfaite au cours des réunions préparatoires pour la confection de la liste municipale.

Avant ces réunions, ils auraient tout cassé, tout avalé : de peur de ne pas figurer sur la liste du maire, et d'être débarqués purement et simplement, ils se sont tenus cois : durant toutes ces réunions, ils étaient doux comme des agneaux !... Ils avaient peur !

Don au Musée

M. le conservateur du Musée à l'honneur de faire savoir que Mme Lérès-Gambetta a bien voulu faire don au Musée de Cahors de quel-

ques objets ayant appartenu au grand

citoyen Léon Gambetta.

Ces différents objets seront exposés dans une salle du Musée dès que l'installation convenable et digne de leur provenance sera terminée.

M. le conservateur du Musée fait

appel aux personnes qui, ayant eu des

rapports d'amitié ou d'affaires avec

Léon Gambetta et qui posséderaient

dés autographes du grand citoyen de

bien vouloir se mettre en rapport avec

lui.

LES CONFÉRENCES DE LA MAIRIE

Ibsen et le féminisme

M. Aillet, professeur au lycée, a continué, mercredi, la série de ses conférences sur le Théâtre d'Ibsen. Il nous a parlé de « Maison de Poupée » et de la question générale que ce drame enveloppe ; le féminisme.

« Maison de Poupée » est, comme toutes les pièces d'Ibsen, l'histoire d'une âme, d'une âme ardente, haute, excessive, celle de Kora. Kora est d'abord une femme, vive, charmante, d'une gaîté d'oiseau ; elle s'ignore elle-même et ignore les autres ; elle ne sait pas sa richesse morale ni de quels sacrifices elle serait capable ; son hérosisme est latent. Et elle prête à son mari qu'elle adore l'âme la plus généreuse.

Or, pour le sauver, elle a fait jadis un faux en écriture qu'elle explique et excuse son dévouement et son inexpérience. Un maître chanteur révèle tout à son mari et, naïve, elle s'imagina que celui-ci va se suicider avec elle et assumer la responsabilité de sa faute.

Il n'en est rien ; son mari n'est hélas ! qu'une âme ordinaire et ne marque que l'exclusif souci d'un honneur égoïste.

Kora se connaît alors elle-même et découvre les autres ; elle s'aperçoit que son union n'a jamais été, à proprement parler, un mariage ; elle constate qu'en son mari et elle il y a un abîme. Et quand, la menace de chantage ayant disparu, il lui propose de reprendre la vie commune, elle refuse, laisse là ce pauvre homme, s'en va, exaltée, farouche et hautaine, recommencer, loin des influences oppressives du foyer domestique, le libre apprentissage de la vie.

M. Aillet, homme de bonne foi, ne nous a pas dissimulé l'intransigeant individualisme de Kora ou l'on ne sait s'il entre plus d'orgueil ou plus d'ingénuité ; aussi bien n'est-elle pas un modèle à suivre, mais une créature imparfaite et vivante ; Ibsen pose des questions mais ne les résout pas.

Il reste cependant qu'il raille cruellement ces hommes dont la vie morale chantelante à la prétention d'être, pour la vie morale de leur femme, un indispensable soutien et un appui révéré ; il reste qu'aujourd'hui surtout entre les hommes généralement affranchis et les femmes restées religieuses, il subsiste une inégalité morale qui empêche les unions profondes et les mariages réels ; il reste enfin que rendre, par une éducation autant que possible commune et par la participation au même idéal de liberté, la femme et l'homme égaux, est une des tâches sociales qui s'imposent nécessairement aux cœurs de bonne volonté. Toutes ces choses substantielles et excellentes, M. Aillet les a dites mieux que je ne saurais les répéter. Il a excité les réflexions et les pensées et laissé, je l'espère, l'aiguillon dans la blessure.

Paul VRAI

P. S. Il est fâcheux qu'on soit forcé d'écouter debout ces intéressantes conférences. Il nous suffira, nous en sommes certains, de signaler le fait à M. le Maire, pour que lors des prochaines conférences, les sièges soient moins rares dans la salle.

Ponts et Chaussées

M. Soulié, ingénieur en chef à Cahors, précédemment à Tulle, est chargé de la direction du service du Lot et de la Corrèze, en remplacement de M. Collard qui a été admis à un congé pour rentrer dans un service privé.

Bourses dans les Lycées et Collèges

Ont été reçus à cet examen :
Série élémentaire. — Ifernet, Simon.

DIVISION A

1^{re} Série. — Brugé, Carrié, Mialot, Rougé, Souleillou.
2^e Série. — Carbonnel, Pradelle.
3^e Série. — Rey.
4^e Série. — Couyba, Fontanel, Ladoux, Pons, Redoulès, Sireyrol.
5^e Série. — Crozat et Vidal.
6^e Série. — Galan, Girma.

DIVISION B

1^{re} Série. — Course, Delpech, Durand, Maurandy, Pachent.
2^e Série. — Bennet, Cassan, Duroux, Pignet, Récurand, Sarny.
3^e Série. — Cavarroc, Delran, Maurandy, Réjoud.
4^e Série. — Bédriens, Capoulin.
6^e Série. — Bladier.

SECTION C

6^e Série. — Gorse.

Gendarmerie

M. le général de brigade Doutrelleau, adjoint au préfet maritime de Lorient, a été désigné pour inspecter cette année la 17^e légion bis de gendarmerie.

Médailles d'honneur

La médaille de la police municipale et rurale créée par décret du 3 avril 1903 a été décernée à MM. Bris, brigadier de police à Cahors et Filtran, agent de police à Saint-Germain.

Musique du 7^m de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 AVRIL 1904

Verone (Allegro) Farigoul
La Vallée d'Ossau (Valse) Benoit
Panurge (Fantaisie) Planquette
Roxane (Grande Valse) Grelinger
Marche Saharienne Benoit

Allée Fénelon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

Castelnau. — Elections municipales. — Il y aura paraît-il deux listes en présence qui se disputeront l'honneur d'entrer au Capitole.

Cazals — La chapelle. — Un miracle. — Enfoncée Lourdes; Cazals (la chapelle) l'emporte sur la grotte.

Dimanche à 10 heures du matin, les paroissiens de la chapelle étaient en foule devant la porte, attendant qu'elle s'ouvrît.

Dardantes prières s'élevaient vers le Dieu tout puissant soutien de la chapelle; ils étaient confiants, et sur leurs visages rayonnants se voyait la foi, celle qui transporte les montagnes, quand tout à coup à la grande joie de tous la porte se trouva grande ouverte.

Le miracle était accompli. Ne riez pas, c'est un vrai miracle: les scellés étaient brisés, il est vrai, mais c'est un détail.

Tous nos partisans déliraient. Pourquoi a-t-il fallu que notre brigade de gendarmerie vienne troubler cette fête en verbalisant contre tous les assistants ?

Les Cazalais sont enchantés de ce miracle qui va attirer, c'est certain, dans la localité, les foules et les gros sous.

Enfoncée Lourdes; Cazals l'emporte.

St-Michel (C^{de} de Cours). — Après quarante ans de luttes les réactionnaires sont fatigués d'avoir perdu toutes les batailles et renoncent au combat.

Jouclas, maire, ne se représente pas au Conseil municipal, laissant ses nombreux amis jouir tranquillement du fruit des batailles remportées.

Le 6 janvier 1878 réélu adjoint, il fut nommé en 1883 maire.

Depuis cette date, M. Jouclas a été constamment maire de Cours.

Dans cette période qu'il a passée comme administrateur de la commune, bien des réformes ont été apportées: mairie, écoles, routes, églises, lacs, fontaines ont été construits ou aménagés de façon convenable dans notre commune.

La laïcisation de nos écoles a été faite il y a 20 ans.

Moulin-Bessou. — Accidents. — Le nommé Lacombe, était occupé à couper du bois avec un hacheron, lorsque par suite d'un faux mouvement, il se blessa gravement au poignet.

Malgré une horrible blessure par où s'échappait abondamment le sang, M. Lacombe put rentrer chez lui où en arrivant, il s'évanouit.

Dimanche matin, M. T. causait sur la route, avec un de ses voisins, quand la voiture de M. Poirroques, propriétaire, le heurta violemment du brancard.

M. T. précipité dans le fossé de la route, reçut quelques contusions.

Elections municipales. — Rien encore de bien fixé pour ces élections: dimanche soir, il y avait bien réunion chez L..., mais la plupart des citoyens susceptibles de briguer un mandat, brillaient par leur absence. Il n'y a pas eu cependant moyen de s'entendre.

Les électeurs pourront bien mettre tout le monde d'accord.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

Arrondissement de Figeac

Camburat. — Les élections. — A Camburat, malgré la campagne incessante de la coterie du recu, quelque peu aidée en cela par des radicaux dissidents, le parti radical triompha aux élections prochaines, avec l'honorable M. Beulaquet, maire et M. Cayrol, adjoint.

Le futur Conseil municipal sera la reproduction de l'actuel à un membre près.

Planioles. — Elections. — La liste radicale du maire, aux élections municipales du 1^{er} mai, sortira presque tout entière de l'urne. Il y aura bien un peu de tirage pour quelques noms, mais la grande majorité est assurée à M. Salisard et à ses amis.

FIGEAC

Lettres d'un vicomte de Bonnevielle à M. l'abbé Germain des Dames Blanches.

DEUXIÈME LETTRE

Un mot d'Alexandre Dumas. — Les deux petits chaperons rouges. — A bas les pattes. — Souillé le cafétiste et le jongleur de pavé. — Les marçassins de la Cère et le cochon de St-Antoine. — Ite, missa est.

Je commence ma seconde lettre au point où j'avais laissé la première.

Voilà donc, M. l'abbé, le calendrier orné d'un nouveau saint. Mon Dieu, il en est des saints comme des étoiles, une de plus, une de moins, cela n'a pas grande importance. J'ai même lu quelque part, dans Alexandre Dumas père, que la découverte d'un nouvel astre au firmament le laissait absolument froid, parce qu'en fait d'étoiles il y en avait déjà bien assez comme ça.

Mais quel que soit votre avis ou le mien sur cette question, il n'empêche que vous êtes inexcusable d'écrire dans votre journal des articles de guerre civile, comme vous le faites depuis deux mois. Que le chef de l'Etat soit Loubet la Honte, que le chef de l'armée soit un loufoque et un traître, que le chef de notre marine vende nos bateaux à l'Angleterre et rende son dîner sur le bureau de Colbert, que les magistrats ne soient recrutés que dans les bagnes, que les préfets ne soient que des bandits, que les sénateurs et députés ne soient que des vendus et des ivrognes, c'est entendu. Il y a si longtemps que vous servez cette tartine, toujours la même, que personne n'y prend plus garde.

Mais qu'à propos de bottes vous vous permettez de trainer dans la boue des citoyens, des femmes, des enfants, dont la vie privée ne vous regarde en rien, c'est, avouez-le, une drôle d'occupation pour un prêtre. On sait que votre spécialité est de traire la parole du divin Maître en langage de charretier. Si ce genre plaît à vos ouailles, vous comprendrez qu'il peut ne pas être du goût de tout le monde. Je vous avise qu'il faudra que cela cesse.

Que vous ont-elles fait, Monsieur l'abbé, ces deux petites filles que vous désignez d'une façon trop claire dans votre journal ? Elles étaient à la fenêtre de leur maison quand vous êtes passé. Quel mal y voyez-vous ? De quel droit vous avisez-vous, pour les besoins de votre polémique, de les coucher dans votre journal et de maculer leur jeunesse et leur candeur de votre encre grasse et sale d'imprimerie. La couleur du ruban que leur mère leur a mis dans les cheveux vous déplaît. Etrange préoccupation pour un abbé que ce détail de toilette. Est-ce que je m'occupe moi, de la manière de s'habiller des dames jeunes ou vieilles qui entretiennent et font bouillir votre marmite, du ruban bleu qui sied si bien à la blonde mademoiselle X. — ou des dessous fraise écarlate qui rendent si capiteuse l'élégante et brune madame Y... ? Laissez les roses aux rosiéristes Monsieur l'abbé, et les enfants à leur mère ! Comme c'est moral de leur apprendre à ces deux petites filles, sur lesquelles vous versez des larmes de crocodile, que leurs parents sont des êtres méprisables ! Il y a un nom pour qualifier de pareils procédés ? Je ne le prononcerais pas par respect pour votre robe, mais je vous rappellerai, puisque vous paraissez avoir oublié, qu'il y a une chose de sacrée pour tout le monde, entendez-vous, l'enfance. — A bas les pattes.

Et puis vous faites de l'esprit aux dépens de M. Souillé. Il paraît qu'à votre approche il faut que tout habitant de Bretenoux qui n'a pas le bonheur de vous plaire, soit obligé de se réfugier dans sa cave. Voyez donc ce cafétier qui se permet de ne pas fermer son café quand vous défilez dans les rues avec vos amis ! Il vous a regardé ! Quelle audace ? Mais, Monsieur l'abbé, vous savez bien qu'un chien a le droit de regarder un évêque, et vous n'êtes pas plus un évêque que M. Souillé n'est un chien.

Là-dessus vous faites des grâces à faire pâmer la tourière des carmelites. Souillé, souillure. Comme c'est distingué ! Quel besoin malsain de faire des personnalités ? Ne voyez-vous pas dans le désir que vous avez de paraître spirituel que vous jonglez avec des pavés ? Il me semble qu'il y a à Figeac, à Gramat et ailleurs des personnes de votre parti, très honorables d'ailleurs, qui portent le nom du cafétier de Bretenoux dont la figure vous déplaît.

Elles seront très flattées de vos plaisanteries. Si pour vous fermer la bouche il leur prenait fantaisie de vous planter leur... soulier quelque part, avouez que vous ne l'auriez pas volé !

Il y a aussi ces marçassins que vous n'avez garde d'oublier, qui font

sous eux, paraît-il, dans les rues de Bretenoux, commeuvs dans les plates bandes de votre pieuse feuille, ces marçassins qui, sous votre plume, se transforment d'abord en singes, pour devenir ensuite des apaches.

Je ne me charge pas d'expliquer ces métamorphoses si subites. Je ne vous supposais pas, avec les croyances religieuses qu'on vous connaît, un pareil penchant pour la métempsychose. Mais c'est votre affaire ; vos idées religieuses et vos tendances philosophiques ne me regardent pas. Cette intervention de la métempsychose dans votre polémique a eu pour effet cependant de rendre moins nettes vos descriptions marçassines. De quels marçassins entendez-vous parler ? S'agit-il des cochons que gardait le moine qui plus tard devait devenir Sixte Quint ? S'agit-il de ceux qu'abandonna l'enfant prodige pour revenir chez son père ? Non ?

Ça ne peut-être non plus le cochon de Saint-Antoine, celui-là est seul de son espèce. On ne lui a jamais connu de frère. Et c'est d'une troupe de marçassins que vous parlez ! Peut-être avez-vous bien fait de rester dans la vague et de ne pas les numéroter.

Les marçassins en troupe, c'est quelque fois plus dangereux qu'un vieux solitaire tout seul.

S'ils fonçaient sur vous, ces jeunes marçassins, savez-vous qu'ils pourraient bien vous découper plus que la soutane ? Mais vous n'avez rien à craindre. Ils ne sont pas aussi méchants que vous le dites. Ce qui pourrait vous arriver de plus ennuyeux, c'est qu'un de ces jeunes animaux, agacé par vos provocations, et entré par l'exubérance de son âge, se détachant du groupe, vint vers vous tranquillement et se dressant sur ses pattes de derrière, les deux pattes de devant sur vos épaules, et son museau dans votre figure, vous dit tout doucement : — vous en êtes un autre ! Et bien, quoi ?

Il faut, Monsieur l'abbé, vous mettre cette idée dans la tête, qu'il ne faut pas être bien malin pour écrire des grossièretés et dire des injures. Il ne vaut pas la peine d'avoir fait ses classes au séminaire pour en arriver là. Tout le monde peut en faire autant. Ce n'est pas spirituel du tout. Et puis cela n'est pas propre. Non, ce n'est pas propre de remuer ainsi la boue à pleine pelle pour la jeter sur les passants. Vous connaissez ces barbets qui vont partout, cherchant leur pitance et fouillant du nez et des pattes dans les tas de gadoue que rassemblent les cantonniers sur les accotements du boulevard ou des routes. Ils éparpillent le tout, de droite et de gauche, sur les promeneurs, mais on sait aussi dans quel état ils se mettent. Ils n'ont pas seulement du poil aux pattes, ces chiens-là, ils ont de la boue dans tous les poils. Ah ! les sales bêtes !

Tous ces marçassins, ces singes, ces barbets, toute cette boue, m'ont donné l'envie d'aller me laver. J'y cours. Nous reprendrons demain la conversation. Pour aujourd'hui la messe est dite, Monsieur l'abbé. Ite, missa est. Je veux dire : ma lettre est finie.

Arrondissement de Gourdon

Souillac. — Brûlée vive. — Mme veuve Briat, âgée de 82 ans, demeurant à Terregay, commune de Pinsac, laissée quelques instants seule dans le coin du feu est tombée sur les tisons enflammés, impuissante à se relever.

La mauvaise odeur, dégagée par la combustion des habits et du corps, a attiré l'attention des voisins; mais quand ceux-ci sont arrivés il était trop tard, ils n'ont relevé qu'une masse carbonisée.

Gignac. — Comité radical socialiste. — Le Comité républicain radical socialiste de Gignac se réunira le dimanche 24 avril, à 1 heure de l'après-midi, dans l'ancienne salle de la mairie, à l'effet de désigner les 12 candidats qui doivent former la liste pour les élections du 1^{er} mai.

Tous les membres sont priés d'y assister. A l'issue de la réunion, M. Malvy, conseiller général du canton de Vayrac, fera une conférence politique.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER

Nous avons en l'occasion de parler fréquemment à nos lecteurs du si intéressant journal de voyages, aventures et explorations LE GLOBE TROTTER.

C'est donc avec plaisir qu'une fois encore nous attirons leur attention sur le numéro absolument exceptionnel qui paraît cette semaine. Sous une superbe couverture, illustrée en quatre couleurs, due au magistral pinceau d'Hotelwinski, il contient le commencement de deux nouveaux récits : *Ille du Mystère* et *Vers la Liberté*.

Ille du Mystère est une conception follement fantastique de H. G. Wells, écrite avec la verve et le talent original dont il est coutumier. Il nous met en présence d'êtres bizarres, ni hommes, ni bêtes, et nous initie aux secrets de la science future.

Nous pourrions dire à nos lecteurs qu'ils se passionneront à l'existence de ces êtres extravagants ainsi qu'à celle des quelques hommes qui, de gré ou de force, doivent partager leur sort.

Vers la Liberté ! est un récit vécu, dououreusement captivant, dans lequel E. Istivié nous dépeint d'après une documentation réelle et dans un style magistral et poignant l'odyssée de malheureux forçats — innocents, quant à l'un, sympathiques quoique coupables, quant aux autres — qui, évadés de la Nouvelle-Calédonie, luttent avec l'énergie du désespoir contre les éléments, la faim, la soif les hommes et les animaux, car tout leur est hostile dans leur vigoureuse marche vers la liberté !

Les magnifiques illustrations de Tofani achèvent de donner à ce récit un caractère du plus haut intérêt car elles sont faites avec le plus grand soin d'après des documents photographiques inédits.

Ce numéro contient en outre de nombreux articles : Souvenir de Corée, de Jacques Morvan; La Magie Rouge, de Talloires; Une parisienne chez les Tripolitaines, de Diane H.; Les Progrès de la Civilisation, de Pierre de Méria; Chronique des Sports, A. Spitzer; Le mois timbrologique, le Chercheur; Chronique Espérantiste, du Baron de Ménil, etc. etc.

Enfin, nos lecteurs trouveront dans cet inépuisable num ro un grand Concours offert aux patients chercheurs 60 superbes prix dont le premier est un véritable clove, jugez-en : Un voyage de 15 jours en Suisse, pour une ou deux personnes, tous frais payés argent de poche compris !

Malgré cette prime exceptionnelle, le GLOBE TROTTER de cette semaine n'est vendu que 15 centimes, comme d'habitude.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 21 avril 1904.

V^{ue} Nacla: Chronique. — Léon Charpentier: La Maison abandonnée. — Gyp: Cloche (suite). — André Theuriet: La Sour de lait (suite). — Pierre de Lano: Terr Neuva (suite). — Pierre Sais: La course aux millions (suite). — Louis Jacolliot: Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1613, du 23 avril 1904.

Capture d'une tortue luth dans la Giroude, par le Dr J. Pellegrin. — Le temps en Islande et en Europe occidentale, par C. R. — L'industrie électrique aux Etats-Unis. — La fabrication du linoléum, par H. Bougeois. — Grands et petits moteurs de grande puissance, par D. Ballet. — Les crépuscules rouges, par J.-R. Plumancou. — Le châteauneau oxy-acétylénique, par G. Chalmers. — Une soie excentrique, par D. B. — Les nouveaux transatlantiques, par P. de M. — L'élevateur sauteur, par P. de M. — Ancre en bois, par le Dr L. Laloy. — Sur l'énergisation des corps radio-actifs, par E. Solvay. — Destruction d'oiseaux. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 18 avril 1904, par Ch. de Villedeuil. — La foudre et les clôtures métalliques.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.

Sommaire de la 1638^e livraison (23 avril 1904).

Le sang des Mordrey, par Mme Chéron de la Bruyère. — Transports postaux ruineux. — Louis XVII: Au cimetière St-Marguerite, par L. Augé de Lassus. — La vengeance d'Amour, par B.-A. Jeanroy. — Ce que les accidents de chemin de fer coûtent aux compagnies. — Mes bêtes, par Clarine Lux.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

La vie heureuse et le Conseil des femmes

Les splendeurs du Palais Farnèse, résidence de notre ambassadeur près le Quirinal et séjour de M. Loubet pendant son voyage à Rome; le Code civil, les modifications qu'il y ont apporté cent années et le remaniement des articles qui régissent le sort social de la femme; une nouvelle de Mme Myriam Harry accompagnée de l'histoire de cette jeune femme; la vie et les mœurs en Corée, cet enjeu d'une lutte redoutable et passionnante; un intéressant portrait de la baronne de Baye; l'exposition de M^{lle} Breslau; de pittoresques instantanés pris au nouveau club féminin de hockey, etc., etc. Voilà quelques-uns des attraits qu'offre le N^o d'Avril de la Vie heureuse, avec un luxe inouï d'illustrations et un texte d'une haute tenue littéraire. (Le numéro, 50 centimes).

RABELAIS

Quelques mots sur les fascicules 36 et 37 des *Œuvres complètes de Rabelais*, qui viennent d'être mises en vente chez les éditeurs GARNIER FRERES.

Dans la livraison 36 se trouve une grande composition hors texte de Gustave Doré qui est une véritable merveille. On sait déjà à quelles hauteurs sublimes s'est élevé le génial artiste dans la traduction, par le crayon, des conceptions étranges de Rabelais. Pourtant, en dépit de l'unité parfaite qui régnait dans cette magistrale illustration qui restera le chef-d'œuvre du grand artiste, il semble bien que certains épisodes auraient inspiré celui-ci avec une intensité plus grande. Tel l'épisode de Pantagruel, sur le navire qui le transporte au pays des Dyssodes, faisant la rencontre en mer d'un monstre redoutable qu'il écarte de sa route à force de ruse; il est difficile d'imaginer quelque chose de plus hallucinant que ce formidable tête-à-tête entre le colosse apocalyptique qui semble le maître souverain de l'élément sur lequel il déronle ses anneaux et l'être cependant assez étrange lui-même qu'il dédaigne du bord de son esquif, mais n'en apparaît pas moins comme un pygmée formidable, au milieu de ses chatifs compagnons apeurés.

Le chapitre contenu dans la livraison 36

nous fait assister aux terribles combats livrés par Pantagruel aux Dyssodes alliés avec les Coëans.

La livraison 37 nous ménage une de ces amusantes surprises dont Rabelais est coutumier et qui, par leur imprévu, donnent un si grand charme à ses récits. Au cours d'une de ces batailles. Epistemon, un des compagnons de Pantagruel, a eu la gorge tranchée par un éclat de pierre. Il est mort. L'avisé Panurge entreprend cependant et réussit cette cure invraisemblable: il rappelle à la vie le trépassé. Celui-ci raconte alors aux assistants, à sa résurrection, ses impressions de l'an delà; il fut en enfer, il causa avec Lucifer et fit commerce des diables qu'il déclara « bons compagnons. Ce n'est pas tout, il vit les damnés, et cela est une des inventions les plus bouffonnes de l'ironique conteur; tous les personnages célèbres de l'histoire sont mentionnés comme étant pourvus, en effet, d'un sort tout contraire à celui qu'ils eurent dans la vie. C'est fort divertissant. Ce récit sert d'ailleurs de prétexte à quelques dessins de Gustave Doré, qui sont de la plus spirituelle caricature.

Les *Œuvres de Rabelais* paraissent en livraison à 50 centimes une ou deux fois par semaine. L'ouvrage complet comporte 140 livraisons illustrées de 60 grande compositions hors texte 250 centimes de chapitres et un très grand nombre de vignettes. Il forme deux forts volumes in-4^e raisin en vne, à la librairie GARNIER FRERES, 6 rue des Saints-Pères.

Dictionnaire des Sciences

Les séries 51 et 52 du *Dictionnaire général des Sciences* de Privat-Daschanel et Focillon sont tout entières consacrées à la lettre L, qui, d'ailleurs, n'y est pas épuisée.

Il convient de citer parmi les très nombreux mots dont cette lettre L est l'initiale, les suivants qui ont donné lieu à des développements plus particuliers:

C'est la *laine*; le lait qui, envisagé au triple point de vue de la chimie, de l'industrie et de l'hygiène, constitue une étude de plus en plus complètes de cet important produit; le *laminé*, qui a une véritable histoire dont l'exposé présente le vif intérêt; les *lampes*, dont la monographie, fort complète, va de la plus haute antiquité aux inventions les plus modernes, y compris même les applications ou les dérivés de ce mode d'éclairage, tel par exemple que la *lanterne magique* dont on trouve l'explication presque aussitôt.

La *lentille* est le prétexte d'une brève leçon de botanique suivie aussitôt — comme le pluriel voisin avec le singulier — d'un très savant exposé des *lentilles* et des lois de l'optique.

Le *lapin* et le *lièvre*, le *lévrier*, la *limace* et le *limacon* autant de chapitres d'histoire naturelle dans lesquels un simple coup d'œil fera vite reconnaître qu'on a toujours quelque chose à apprendre, même au sujet des choses que l'on croit connaître le mieux.

Toutes ces études sont appuyées et enrichies de documents graphiques: vignettes ou figures, tableaux ou schémas, qui en rendent la compréhension des plus aisées.

Le *Dictionnaire des Sciences* formera 2 volumes in-8^e jésus d'environ 3 000 pages illustrées de 3 500 gravures. Il paraît en livraisons bi-hebdomadaires à 10 centimes ou en séries bi-mensuelles de 5 livraisons à 50 centimes, chez GARNIER FRERES, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères. Il est également en vente dans toutes les librairies.

Bulletin Financier

La reprise qui s'était manifestée hier en clôture, n'a pas persisté. Dès le début de la Bourse, les cours des fonds d'Etat ont fléchi par le fait de quelques ventes et le marché est redevenu hésitant.

On ne saurait dire à quel motif il faut attribuer cette faiblesse car, les nouvelles sont absolument défaut.

Le 3 0/0 qui émissait hier à 97.50, revient à 97.37; l'amortissable cote 98.15.

Le Crédit Foncier cote 675 et le Crédit Lyonnais 1.102; les autres sociétés de crédit ne se sont pas traitées à terme.

Nos chemins clôturent: le Lyon à 1.385; le Midi à 1.162; le Nord à 1.765; l'Orléans à 1.425 et l'Ouest à 880.

Le Suez sans changement est à 4.090. L'Extérieure a baissé de 40 c. à 83; l'Italien finit à 102, 85; le Portugais à 59, 95.

Le Russe Consolidé cote 91.05 et le 3 0/0 1891 74, 20.

Le Turc a reculé à 83, 30; la Banque Ottomane est à 577.

Le retour d'Age

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge: hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Anti-Anémique de J. Filhol

Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DEPOT ET PREPARATION: PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS

P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, genre et successeur.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes entries for 3 0/0, 3 1/2 0/0, 3 0/0, etc.

MINES D'OR

Table with 2 columns: Mine Name and Price. Includes Raud Mines, Chartered, East Rand.

Cours de Paris

Table with 2 columns: Commodity and Price. Includes Blés (77/75 à l'hectolitre), Farines (Fleur de Paris), etc.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti

Bulletin météorologique

Meteorological table with columns for Date, Temperature (max/min), Pressure, and Wind. Includes data for 20 Mer. and 21 Mer.

Temps probable: Beau. D^r HERBEAU

Anti-Anémique de J. Filhol

Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DEPOT ET PREPARATION: PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS

P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, genre et successeur.

Chronique agricole

Traitement de l'Anthraxose

L'anthraxose cause depuis plusieurs années des dégâts sérieux dans les départements. Elle est déterminée par un champignon parasite qui détruit les parties sur lesquelles il vit. Le champignon se développe généralement à partir de la floraison. Si la température est humide et chaude il peut apparaître plus tôt.

Quand l'attaque se manifeste à ce moment-là, les grains, mal fécondés, tombent et la récolte se trouve, de ce fait, réduite d'une manière sérieuse.

On peut éviter cette maladie ou tout au moins entraver sa marche : 1° En sélectionnant les boutures et en écartant rigoureusement celles provenant des vignes atteintes ; 2° En drainant les sols humides ; 3° En appliquant une taille permettant d'élever les ceps et de les aérer.

Les traitements curatifs n'ont d'autre effet que d'arrêter le développement du champignon quand la végétation est en cours.

On a conseillé une foule de remèdes plus ou moins efficaces.

Nous ne mentionnons que les trois, ayant donné les meilleurs résultats.

1° Les solutions au sulfate de fer ;
2° Les solutions à l'acide sulfurique ;
3° Le sulfate de fer et l'acide sulfurique combinés.

Le sulfate de fer s'emploie en solutions à 50 0/0.

À la suite de nombreuses expériences comparatives, on a reconnu que les solutions d'acide sulfurique étaient plus efficaces que les solutions de sulfate de fer.

En conséquence, nous ne conseillons le traitement au sulfate de fer que pour les vignes atteintes à la fois d'anthraxose et de chlorose.

L'acide sulfurique s'emploie à la dose de 10 à 12 0/0 en poids, ce qui correspond à la dose de 6 ou 7 litres d'acide pour cent litres d'eau.

Quand on a à traiter des vignes fortement atteintes, on peut, sans crainte aucune, pousser la dose à 3 litres.

Certains viticulteurs se sont bien trouvés de la combinaison du sulfate de fer avec l'acide sulfurique.

Voici la formule la plus recommandable :

Sulfate de fer, 40 kilog.
Acide sulfurique, 3 litres.
Eau, 100 litres.

Toutes ces formules sont appliquées au pinceau ou encore mieux avec des pulvérisateurs spéciaux résistants aux acides.

Le pinceau est recommandable mais il vaut mieux avoir recours aux pulvérisateurs.

Le seul reproche adressé à cet instrument, est une dépense plus forte de liquide, mais elle est largement compensée par l'économie de main-d'œuvre.

L'application de ces solutions est d'autant plus efficace qu'elle a lieu plus tardivement, c'est-à-dire dans la période qui précède immédiatement le gonflement des bourgeons.

Les badigeonnages soit au sulfate de fer, soit à l'acide sulfurique, ont pour résultat de retarder le départ de la végétation et partant, d'augmenter les chances d'échapper aux funestes effets des gelées blanches.

Traitement curatif ou d'été

Les traitements d'hiver sont avan-

tagement complétés par le saupoudrage des parties vertes avec certains mélanges.

Voici un des plus recommandés :

Chaux du Theil, 25 kilog.
Ciment de Portland, 25 kilog.
Cendres de bois, 25 kilog.
Superphosphate minéral, 25 kilog.
Certains viticulteurs ajoutent avec succès à ce mélange du sulfate de fer en poudre dans la proportion de 10 0/0.

Les saupoudrages doivent être faits après le départ de la végétation, à 3 reprises différentes dans l'espace de 15 à 20 jours. Ils peuvent être renouvelés plus tard si la maladie reparait. Ils sont effectués avec la boîte à soufrer, au soufflet ou à la torpille.

En combinant les traitements préventifs avec les traitements curatifs, le viticulteur peut enrayer la marche de cette terrible maladie et s'assurer encore de bonnes récoltes, tout en conservant son vignoble.

J. ARTIGALA,
Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude

Moyens de destruction

L'anthomone est un petit charançon commun à plusieurs arbres : pommier, poirier, prunier. Le pommier est de tous, celui qui a le plus à souffrir des ravages de cet insecte.

Il est long de 4 à 6 millimètres, de couleur gris-roux ; les élytres sont plus foncées et traversées postérieurement par une bande transversale, plus claire.

C'est par la destruction des boutons à fleur qu'il exerce ses ravages. Un peu avant la floraison, c'est-à-dire en avril pour notre région, l'anthomone quitte sa retraite hivernale et se

dirige en volant vers ses arbres de prédilection. A ce moment il s'accouple et la femelle pond ensuite une trentaine d'œufs environ, qu'elle dépose dans l'intérieur des boutons à fleurs.

7 à 8 jours après, la larve éclot. Pour se nourrir, elle ronge les étamines et le pistil sans toucher les pétales qui continuent à se développer sans cependant s'ouvrir. Les boutons atteints prennent, petit à petit, une couleur roussâtre et se dessèchent ensuite.

En 15 jours, la larve a atteint 6 millimètre (tout son développement). Elle est apode, de couleur blanc, jaunâtre avec la tête noire.

La nymphe a lieu à l'intérieur de la fleur, elle dure 6 à 8 jours. L'insecte parfait reste encore quelques jours dans son abri pour raffermir ses téguments, puis il sort en pratiquant un trou au moyen de son bec dans les pétales desséchés.

À partir de ce moment, il se nourrit jusqu'à l'automne, du parenchyme des feuilles.

Avant l'approche du froid, il cherche un refuge sous les écorces ; les fissures des murailles, les tas de fagots, de feuilles sèches, d'herbes, etc., pour y passer la mauvaise saison. Il en sort au beau temps pour recommencer le cycle de son existence.

On détruit l'anthomone par la combinaison de plusieurs procédés. Signalez d'abord le badigeonnage des arbres en hiver, du mois de décembre au mois de mars, soit avec un lait de chaux concentré ou additionné de 5 p. 100 de sulfate de fer, soit avec une solution de 25 p. 100 de sulfate de fer. Ces traitements ont en outre pour résultats de détruire les mousses et les

lichens et de faire tomber les vieilles écorces, refuge préféré des ennemis des arbres.

Avant la fin de l'hiver, on agira sagement en brûlant tout les débris, herbes, feuilles sèches, ronces, etc., servant d'abri à l'anthomone pour la détruire en même temps.

Un moyen des plus recommandés est celui qui consiste à ramasser les insectes au moment de leur apparition et avant la ponte, si possible (fin avril ou commencement de mai), en les recueillant dans de grandes bûches que l'on étend sous les arbres. Un ou deux hommes montent sur l'arbre et secouent les branches vigoureusement pour faire tomber les insectes. Deux aides avec de longues gales, dont l'extrémité est munie d'un crochet, impriment des secousses brusques aux branches dans le même but.

Pendant ce temps, d'autres ouvriers balayent les insectes et les débris tombés sur la bûche et en forment un tas qu'ils jettent avec une pelle à main dans un sac, en attendant leur destruction par le feu, l'eau bouillante ou autre procédé.

Cette méthode permet de capturer un grand nombre d'anthomones variable, bien entendu, en raison de l'abondance.

Cette opération doit se faire de bon matin et par temps calme. Si on ne pouvait effectuer le ramassage des insectes en temps voulu, il serait encore utile, vers la fin de la floraison, de secouer légèrement les arbres pour recueillir, sur une toile, les boutons féconds et les insectes qui en sortent afin de les brûler.

Nous avons encore la destruction des chenilles par les insecticides.

M. Leizour recommande l'émulsion suivante :

Eau, 10 litres
Savon noir, 500 grammes
Pétrole, 20 litres.

On fait bouillir le savon noir dans l'eau on verse l'eau bouillante dans le pétrole et on agite vivement pendant un quart d'heure. On obtient de la sorte une crème que l'on mélange à l'eau dans la proportion de 10 0/0 au moment de faire la pulvérisation. Cette année, plusieurs arboriculteurs sont dans l'intention d'essayer contre l'anthomone et contre l'hyponomeute la formule ci-dessous indiquée qui a donné de bons résultats contre l'allise de la vigne :

Jus de tabac..... 1 litre.
Acide arsénieux..... 100 gr.
Chaux hydratée en poudre..... 2 kilos.
Eau..... 100 litres.

La préparation se fait de la manière suivante :

On fait dissoudre l'acide arsénieux dans 10 litres d'eau à l'ébullition, puis on ajoute la chaux en poudre. On mêle la nicotine au restant de l'eau à employer et on verse enfin le mélange d'acide arsénieux et de chaux. On remue énergiquement avant de remplir le pulvérisateur.

Ce traitement nécessite une grande prudence de la part des opérateurs afin d'éviter des accidents.

Nous le mentionnons à titre indicatif.

J. ARTIGALA,
Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 14

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR

Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

III

Le Lourdel s'enquêrait aussitôt de son état de fortune, de ses relations, de ses habitudes, de ses ressources, pesait et repesait la somme que l'on pouvait lui enlever sans le faire trop crier : car il ne voulait pas la mort complète du client. Une bonne saignée lui suffisait. Quand il était fixé là-dessus, il manœuvrait en conséquence.

Le banquier calculait le degré de résistance de l'infortuné, d'après sa correspondance. Il appelait cela tâter le pouls à sa clientèle.

Puis, quand il voyait par le ton des lettres, le malheureux enthousiasmé par ses gains successifs, complètement emballé, il lui adressait une missive confidentielle, il avait en vue une affaire superbe.

Si le correspondant voulait risquer seulement ce qu'il avait gagné déjà avec

Reproduction interdite aux journaux d'après pas de traité avec l'Agence Havas.

lui, il pouvait faire une petite fortune. L'autre alléché, s'engageait aussitôt, non seulement pour la somme des bénéfices encaissés mais il ajoutait encore tout l'argent dont il disposait. Il fallait bien profiter d'une si belle occasion. Alors le piège se fermait brusquement, et le pauvre client n'en sortait que tout à fait tondu ou rasé à demi, à la volonté de Le Lourdel.

Quand on était depuis un instant dans la rue Sainte-Anne, on voyait entrer par une porte du fond dissimulée dans la boiserie, un garçon dont il aurait été difficile de définir l'âge, long et maigre comme un I, la figure glabre, les yeux battus, de longs cheveux tombant sur un col gras, vêtu d'une redingote ressemblant assez à un fourreau de parapluie, et dont les coutures étaient jaunies. C'était le secrétaire du banquier. Il rédigeait la fameuse correspondance.

Ancien rédacteur d'un journal financier dont le patron lui donnait de temps en temps une pièce de cinq francs en guise d'appointements, il avait été accueilli mourant de faim par Le Lourdel qui le nourrissait à peu près. Pendant six ou sept ans, ce garçon instruit, mais sans force de caractère, sans volonté, avait mené l'existence la plus étrange et la plus malheureuse.

Il passait son temps à écrire des articles où il n'était question que de millions. Pendant toute la journée, dans la

maison de banque de son patron il entendait le tintement des pièces jaunes et le froissement soyeux des billets de banque, et il n'avait jamais le soir dans sa poche les deux francs nécessaires à son dîner. Sorte de Tantale moderne, plus misérable que le Tantale antique, il mourait de misère entre les sacs gonflés d'or.

Il ne manquait pas d'esprit et d'instruction, mais il n'avait pu rien faire. On le disait paresseux. Il paraissait l'être. La finance lui répugnait. Il ne se mettait à la besogne qu'à la dernière extrémité, quand il était acculé de besoin de « copie ». Or, son journal ne paraissait qu'une fois par semaine ! Il travaillait donc deux heures le jeudi soir. Par découragement ou par indifférence, il ne cherchait pas à faire autre chose. Son temps s'était passé à flâner, à courir de brasserie en brasserie après son patron, qu'il atteignait rarement, et à lui arracher pièce de cent sous par pièce de cent sous, les maigres appointements qui lui étaient alloués. Ce patron, un juif, prétendait qu'il ne voulait pas donner de grosses sommes à son employé, parce que celui-ci les dépenserait aussitôt et resterait sans pain jusqu'à la fin du mois.

Cette sorte de paria financier était connu à la Bourse sous le nom de l'« Emince », qu'il devait à sa maigreur vraiment fantastique. Il avait parfois

sur le visage des teintes verdâtres qui sentaient le cadavre. Il effrayait les ventres pleins de bocks qui étaient entre deux et trois heures de l'après-midi leur rondité sur les marches du temple grec. Il se nommait en réalité Madeline, un nom doux comme lui.

Son entrée chez Le Lourdel avait requinqué un peu le bohème. Il était encore mal payé, mais il était payé régulièrement, aussi s'était-il pris pour le banquier d'une véritable affection. Aucun sens moral, du reste, et trouvant les opérations de Le Lourdel parfaitement honorables, Madeline n'avait jamais entendu parler comme moyen d'existence et de fortune, que des façons plus ou moins habiles d'attraper le public.

Il trouvait son patron plus fort que les autres, voilà tout, et son amitié pour lui devint une véritable estime. Le Lourdel, qui avait deviné ce sentiment, n'avait rien de caché pour le journaliste, dont il avait fait son factotum, son confident, son bras droit. Il ne pouvait plus se passer de lui. Ses saillies l'amusaient, il avait besoin de sa plume pour tourner les phrases alambiquées qu'il était obligé d'employer pour tromper sa clientèle.

Tel était le personnel de la maison de banque dont M. de Grandvilliers devait devenir un des clients les plus assidus.

Dès qu'était arrivée à Le Lourdel la

lettre du baron, qui, alléché par la petite annonce, mettait à la disposition du banquier, pour ses spéculations une somme assez importante, celui-ci s'était empressé comme d'habitude, de prendre des renseignements sur ce nouveau correspondant.

Il n'avait pas tardé à être fixé. Le baron de Grandvilliers était un client de marque à ménager tout spécialement, il possédait une fortune considérable pour la province, en terres ou rentes sur l'Etat. Il paraissait âpre au gain. Le Lourdel avec quelques manœuvres habiles pouvait le tenir bientôt dans la main. C'est ce qui arriva. Le baron, qui était venu à Paris et qui s'était présenté rue Sainte-Anne, avait été séduit par l'apparence austère de la maison Le Lourdel et Cie autant que par le génie financier qu'avait étalé devant lui l'homme qui la dirigeait.

Au bout de quelques temps il ne jura plus que par Le Lourdel. Celui-ci du reste, lui faisait gagner constamment ; à toutes les liquidations, le compte du baron se soldait par un bénéfice plus ou moins considérable. C'était merveilleux, et comment le baron n'eût-il pas eu la plus grande considération pour l'homme habile qui augmentait ses revenus ? Il en était à ce point entiché qu'il était décidé à quitter la province pour se fixer à Paris, où il serait plus à même de suivre lui-même des opérations qui l'intéres-

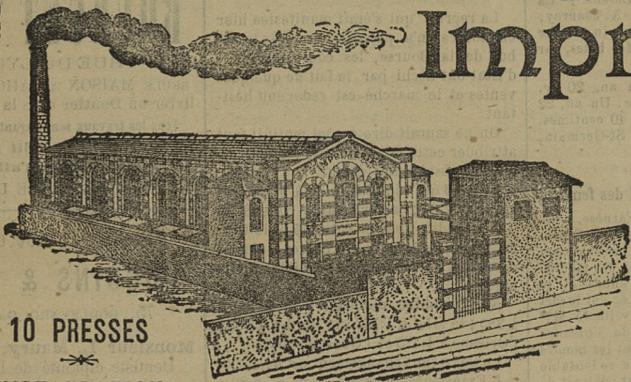
saient si vivement.

On pense bien que Le Lourdel avait un autre but que de faire gagner de l'argent au baron de Grandvilliers. Depuis quelques temps une ambition hantait son cerveau.

Il voulait asseoir définitivement sa position par une alliance qui lui ouvrirait les portes des salons parisiens, qui le sacrerait, pour ainsi dire, comme un financier coté sur la place, que l'on considère et que l'on reçoit. Il laisserait de côté les tripotages, qui lui avaient mis le pied à l'étrier et ferait de la banque sérieuse, honnête, au grand jour. Les bénéfices seraient peut-être moins considérables, mais il gagnerait au moins la considération, la respectabilité qui lui manquaient. Or, le baron de Grandvilliers avait une fille, cette fille était bien élevée. On la disait charmante. Elle était moins riche que lui, mais n'était-elle pas assez riche pour deux ? Il s'agissait pour le banquier d'ensorceler assez le père pour qu'il lui accordât la main de sa fille les yeux fermés, pour ainsi dire.

Cette tâche n'était pas au-dessus des moyens de Le Lourdel. Il avait mené à bien des entreprises plus difficiles. En effet il était arrivé à peu près à son but, puisque nous avons vu le baron refuser presque brutalement la main de Jeanne de Grandvilliers à Achille de Montbrison.

(A suivre.)



10 PRESSES

INSTALLATION

À vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS